

Duquesne University

Duquesne Scholarship Collection

Anthologie Spiritaine

Anthologie Spiritaine

6-27-2008

04. Libermann présente la vie de la Congrégation; à son partenaire, M. Le Vasseur

Christian de Mare CSSp

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/anthologie-spiritaine-french>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Repository Citation

de Mare, C. (2008). 04. Libermann présente la vie de la Congrégation; à son partenaire, M. Le Vasseur. Retrieved from <https://dsc.duq.edu/anthologie-spiritaine-french/113>

This Chapitre VII is brought to you for free and open access by the Anthologie Spiritaine at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Anthologie Spiritaine by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

Libermann présente la vie de la Congrégation à son partenaire, M. Le Vavas seur¹

Cette lettre de synthèse, à Le Vavas seur, le 28 décembre 1849, fait le point sur :

- l'état du séminaire et l'exclusion de M. Hardy² du Conseil ;

- l'avancement des affaires des colonies notamment la création des évêchés coloniaux ;

- le projet de création d'un corps d'aumôniers de la marine fournis par la Congrégation sur les bâtiments de l'État et dont l'idée semble séduire Libermann ;

- les missionnaires en partance et sur Bourbon.

Nous avons une idée de l'activité débordante de Libermann durant cette période : « Ma santé se soutient au milieu d'un travail de galérien. Je n'ai jamais travaillé comme j'ai été obligé de le faire depuis deux mois [...]. »

Nous publions cette lettre en entier et n'omettons que le post-scriptum.

¹ N.D. XI, pp. 319-325.

² Voir index.

Paris, le 28 décembre 1849.

Mon bien cher confrère,

Je profite du départ d'un bâtiment qui doit vous amener votre nouveau Gouverneur. Je l'ai vu deux fois ; je suis allé chez lui et il est venu me voir lui aussi. Ce m'a l'air d'un excellent homme. Je vais donner un précis de nos nouvelles. Ce serait trop d'entrer dans de longs détails.

J'ai eu beaucoup à souffrir cette année dernière de la part des séminaristes ; ma longue maladie a été une cause de mal. Au commencement de cette année, j'eus encore de grandes et immenses misères à soutenir. J'en suis venu à bout par la fermeté, la douceur et la patience.

Le P. Hardy cause de grands chagrins à tous nos confrères ; il est brouillé avec tous ; il a cherché, au moins vivement désiré, la destruction de la maison ; je n'ai jamais pu, ni voulu pénétrer le fond de ses démarches et de ses desseins ; mais ce que je sais, c'est que le brave homme, avec toute sa piété sincère et réelle, est tombé dans de grandes illusions. Il est devenu nul dans la maison, et à cause du mauvais esprit qui l'animait et des mauvais desseins qu'il méditait, il a fallu l'exclure du Conseil. Cette exclusion s'est faite très régulièrement et en toute conformité aux Constitutions. Quoi qu'il en soit de ses desseins et de ses démarches, il est bien certain qu'il entretenait le trouble et l'insubordination dans l'esprit des séminaristes, et a fait beaucoup de mal à plusieurs de ces pauvres enfants. Il les entretenait dans la pensée que nous allons être chassés de la maison et renvoyés au Gard. Enfin la confiance manifeste que les deux Ministères (des Cultes et de la Marine) me montrent, ont [*sic*] discrédité ces bruits et m'ont aidé à remettre la paix et l'ordre dans la maison.

MM. Warnet ³ et Gaultier ⁴ nous sont unis et attachés autant qu'aucun d'entre vous qui avez vécu avec moi à La Neuville. Ils sont rem-

³ Voir index.

⁴ Voir index.

plis de joie et de consolation de voir les réformes et l'ordre introduits dans le Séminaire. Il est certain que si nous n'étions pas venus, le Séminaire n'existerait plus l'an prochain ; peut-être plus maintenant.

En voilà assez sur ce pénible chapitre. Venons-en à des choses plus consolantes. Depuis mon retour à la santé, je me suis mis à l'œuvre pour travailler au bien des colonies. Je travaillais à deux choses principalement : la première, c'était d'obtenir qu'on rendît au Séminaire ses soixante bourses et qu'on n'envoyât plus de prêtre qui ne fût éprouvé par nous pendant un an ; le second point, à la création d'évêchés titulaires. Dieu nous a bénis sur ces deux points. D'abord il est réglé que nous aurons nos soixante bourses, et dès cette semaine le budget du Séminaire va être présenté à la Chambre sur ce pied. La Commission l'admet et la Chambre l'acceptera, cela est certain, les mesures sont prises pour cela. J'ai écrit aux deux Ministres, mémoire sur mémoire, note sur note ; je suis allé voir et les ministres actuels et leurs prédécesseurs quand ils y étaient encore. M^{gr} de Langres⁵, de son côté, m'aida de tout son crédit et nous rendit de grands services. M. de Kerdrel et autres députés catholiques m'aidèrent aussi. Enfin les Ministres en ont adressé la demande à la Commission du budget qui, déjà préparée et disposée favorablement, conclut à la nécessité de 60 élèves et admit le budget du Séminaire. La Chambre l'adoptera.

Reste l'envoi des prêtres, après épreuve d'un an. J'ai écrit à la Propagande une lettre lamentable, et je proposai qu'on défendît aux préfets de donner juridiction à aucun prêtre qui ne soit muni de lettre de missionnaire apostolique, et à moi de donner de lettre [*sic*] de missionnaire apostolique à aucun prêtre qui n'ait préalablement passé un an au Séminaire pour y être éprouvé⁶. Je viens de recevoir des lettres adressées à tous les Préfets pour leur faire cette défense, et une autre à moi dans le sens que j'ai indiqué. Nous voilà donc en assurance de ce côté.

⁵ Voir index, M^{gr} Paris.

⁶ Le sens de la seconde partie de cette phrase semble être qu'il appartiendrait au supérieur du séminaire du Saint-Esprit, le P. Libermann en l'occurrence, de délivrer des lettres apostoliques aux prêtres « éprouvés ».

Pour la question des évêques, après toutes les poursuites de M^{gr} de Langres et les miennes, le Ministre des Cultes y a consenti complètement et le Ministre de la Marine. Celui-ci a réuni une Commission au Ministère ; M^{gr} de Langres et moi nous faisons partie de cette Commission ; M^{gr} de Langres la présidait. La question des évêques y fut résolue à notre plus grande satisfaction. Il y aura trois évêques : pour la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion. Ces évêques auront tout le pouvoir des évêques de France, et seront traités absolument de même.

Vous voyez par là le bon esprit qui animait tous les membres de cette Commission. J'en étais dans l'admiration ; j'ai admiré surtout les bons sentiments de M. Mestro qui en était membre ; il était toujours le premier à appuyer les bonnes propositions qui se faisaient et à rejeter celles qui tendaient, de près ou de loin, à affaiblir le pouvoir épiscopal. Je vous avoue cependant que j'appréhende encore la rédaction que le Ministère des Cultes présentera sur cette question à la Chambre, je crains que les bureaux n'introduisent quelque clause gênante ou tendant à diminuer le pouvoir des évêques. Les résolutions de la Commission devaient être nécessairement rédigées par les Cultes et le projet présenté par elle. J'espère cependant qu'on ne dérangera rien sans que M^{gr} de Langres ne l'approuve, avant l'adoption du projet par la Chambre, et il suffirait de prévenir les deux Ministères pour rectifier ce qui aurait été dit de défectueux.

Tous les détails que je vous donne sur les délibérations de cette Commission, doivent rester secrets. Vous pouvez cependant dire à ceux à qui cela ferait plaisir que la nomination des évêques est certaine, et leur position sera celle des évêques de France.

Dans cette Commission, on a traité une autre question, celle des Aumôniers à bord des principaux bâtiments de l'État. On a décidé que ces Aumôneries seront mises entre les mains des communautés religieuses. J'ai été chargé, avec l'aide de camp du Ministre, qui est un fervent chrétien, de faire une rédaction de règlements généraux, ou plutôt de faire un plan de règlement général à proposer pour ces Aumôneries, règlement qui sera proposé à la Commission de la Chambre. Dans la prochaine réunion, on déterminera les règlements spéciaux et détaillés, basés sur les idées du rè-

glement général, dont les détails ont été fixés dans la dernière réunion que nous avons eue. Ces règlements spéciaux et détaillés n'étant fondés que sur les principes généraux que l'aide de camp et moi avons présentés, ils seront dans un bon esprit. Ce seront des hommes des bureaux de la Marine, qui seuls pouvaient travailler à leur rédaction, parce que eux seuls connaissent les détails qu'il faut savoir pour cela ; mais ils sont parfaitement bien disposés, et d'ailleurs l'aide de camp dont je viens de parler, est chargé d'y travailler, lui aussi ; ces règlements seront donc bons et favorables. D'ailleurs la Commission les examinera, et s'il s'y trouve un point défectueux, il n'y aura aucune difficulté à le faire modifier ou effacer ; tout le monde veut sincèrement une disposition de choses telle que les aumôniers puissent faire le bien et se conserver dans les vertus sacerdotales.

Les aumôniers de la Marine existant actuellement seront conservés cependant. Il est décidé aussi que le Ministère nous demandera trente aumôniers. Pour cela, nous aurons un établissement à Brest et plus tard à Rochefort ou à Cherbourg.

Une partie des aumôniers resteront toujours dans la résidence du port et y prendront soin de l'hôpital maritime (je veux dire du ministère ecclésiastique), des bagnes et de tout ce qui tient à la population maritime. Les aumôniers ne resteront à bord des bâtiments qu'un seul voyage ; à leur retour ils seront remplacés par des confrères de la résidence, où ils prendraient leur place pour se retremper jusqu'à un autre voyage ; de manière qu'ils ont toujours à travailler à la gloire de Dieu et ont des moyens efficaces pour persévérer dans la piété et les vertus de leur vocation.

Je ne serai pas obligé tout de suite de fournir les trente sujets, ce que nous ne serions pas en état de faire ; je ne voudrais pas d'ailleurs que ceux qui ont vocation positive pour les Missions soient employés à cette œuvre. Je vais donc faire un tour de France, nécessité d'ailleurs par la subite augmentation des bourses du Séminaire colonial. Je ferai connaître notre triple œuvre. J'espère que la bonté de Dieu nous enverra par ce moyen de dignes ecclésiastiques pour les colonies. Nous ferions connaître par là aussi nos Missions, et il nous arrivera des vocations en plus grand nombre ; et enfin j'espère que l'œuvre des Aumôniers trouvera de l'écho, elle aussi.

Si je trouve des vocations suffisantes pour remplir à peu près le cadre des trente, nous en retirerions un double avantage. Le plus important, c'est celui de remonter une œuvre importante, et d'y produire un bien réel ; et le second, ce serait une grande ressource pour le soutien de notre noviciat que nous pourrions alors augmenter sans crainte de manquer de subsistance et sans être à charge à la Mission.

L'affaire du château de Maulévrier dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre, pourra bien manquer : des difficultés se sont élevées ; il serait possible que nous n'acceptons pas. Je vais réunir le Conseil très prochainement pour examiner cette question.

Nous venons de faire partir huit missionnaires et quatre Frères pour la Guinée. Quatre Sœurs vont les accompagner. Les missionnaires sont : MM. Boulanger ⁷, Thiérard ⁸, Tanguy ⁹, Morel ¹⁰, de Régnier ¹¹ (qui n'a rien de commun avec notre confrère mort), Duret ¹², Bourget ¹³ et Rambos ¹⁴. Les Frères : Michel, Antoine, Charles et Julien ¹⁵. Ils vont donc être 28 dans cette Mission, outre les Frères qui seront, je crois, 15 ; et 12 Sœurs de Castres. Les nouvelles de la Guinée sont toujours très bonnes : elles donnent beaucoup d'espérances.

Je viens de recevoir votre lettre du 10 septembre. Je suis désolé qu'elle ne soit pas arrivée plus tôt ; j'aurais peut-être pu détacher un missionnaire et un Frère. En attendant prenez M. Baud ¹⁶ qui est parti pour Maurice, si vos besoins sont plus grands. Je vais aussi tôt que je pourrai, satisfaire à vos besoins, autant qu'il sera en moi ; il faut attendre que l'évêque soit nommé : il ne serait pas convenable de vous envoyer des hommes de communauté avant de l'avoir consulté ; d'ailleurs je ne suis pas prêt actuellement. Je vais tâcher aussi de vous préparer un Frère menuisier et un Frère tailleur, mais un peu de patience.

Ma santé se soutient au milieu d'un travail de galérien. Je n'ai jamais travaillé comme j'ai été obligé de le faire depuis deux mois, je n'ai pas eu huit jours de relâche. Quand les questions générales qui viennent de

7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 Voir index.

se traiter, seront terminées, je serai un peu plus en repos ; mais le courant est suffisant pour occuper un pauvre homme comme moi.

Ce que vous me dites de M. Pascal me fait peine. J'espérais qu'il entrerait dans la Congrégation, et qu'il pourrait vous remplacer à Bourbon. S'il n'entre pas, comment pourriez-vous quitter Bourbon ? Cependant j'aurais bien besoin que vous fussiez avec moi, maintenant surtout que les œuvres de la Congrégation prennent de l'extension. Si je venais à tomber malade de nouveau, je n'ai personne ici qui puisse me remplacer complètement ; il n'y a personne non plus qui puisse me remplacer convenablement, quelque pauvre homme que je sois. Je ne mène pas bien les choses, cela est bien entendu et bien certain ; mais mon âge, la marche déjà imprimée, l'impulsion donnée et mon nom de supérieur, tout cet ensemble de choses fait que tout va quand même ; tandis que les autres n'ont pas les mêmes avantages, et l'expérience leur manque dans les affaires. Je vois ce manque d'expérience dans tous sans exception. D'ailleurs qui pourrait me remplacer ? Tous manquent par un côté ; vous seul me paraissez l'homme que Dieu a destiné à cette œuvre. Il serait bon d'ailleurs que vous soyez là en cas de mort. Cependant, je dois vous dire, pour vous tranquilliser, que ma maladie n'a pas laissé de suite ; elle pourrait bien revenir, mais elle ne renferme pas un principe de maladie mortelle. C'est une affection au foie qui serait à craindre, mais sans danger.

Ne vous pressez donc pas de partir, puisque je suis remis, si l'œuvre des Noirs à Bourbon pouvait tant soit peu périlcliter. Je vais faire tout ce qui dépendra de moi pour vous envoyer quelqu'un qui soit en état de vous remplacer. Si vous jugez M. Collin ¹⁷ assez fort pour soutenir le poids de cette charge, dites-le-moi au plus tôt, et je me contenterai de vous envoyer quelques jeunes confrères.

Pour l'évêché de Saint-Denis, soyez sans inquiétude pour vous : on maintient le principe qu'il faut des hommes nouveaux et inconnus dans le pays, des hommes sans antécédents dans la question des Noirs.

¹⁷ Voir index.

Je m'occupe activement à recueillir des témoignages sur certains candidats que j'ai dessein de présenter, et sur d'autres sur lesquels on m'a demandé des renseignements dans les bureaux des Cultes.

Dans tous les cas, vous pouvez être sûr que M^{gr} Poncelet¹⁸ ne retournera plus à la Réunion.

Je ne crois pas que d'ici à longtemps on puisse vous envoyer des prêtres à Bourbon; vous pouvez donc être tranquille à ce sujet. Je vais régler avec le futur évêque, s'il entre dans ses vues d'avoir des hommes de communauté, ce dont je ne doute pas; je m'arrangerai avec lui pour compléter la nôtre à Bourbon. Je vais tâcher de persuader aux évêques des deux Antilles de prendre pour leurs nouveaux diocèses des Pères Jésuites.

Je croirais que votre présence est nécessaire à Bourbon jusqu'à l'arrivée de l'évêque, afin qu'il ait un homme sûr qui puisse le mettre au fait de tout l'état du pays.

Il est temps cependant que je finisse cette longue épître. Si je peux parvenir à trouver quelques instants, j'écirai à chacun de nos chers confrères.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. Libermann, sup.

¹⁸ Voir index.